

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011
Prise d'effet le 1er April 2012

Livre 1, Appendice 4, Article 9.1.2

9.1.2 *Se rendre disponible pour au moins 1 service de Juge lors de compétitions pour lesquelles le Comité des Juges est responsable de la nomination de juges ~~ou lors de Tournois pour le Classement Mondial~~ et ce tous les 2 ans.*